

Thème : Les principales clauses dans les contrats commerciaux

Date : Vendredi 24 mars 2023 de 9h30 à 12h30

Lieu : Laval

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- Connaître le droit positif sur les principales clauses d'un contrat
- Anticiper les contentieux grâce aux clauses d'un contrat

Méthodes mobilisées :

Programme :

- Présentation et étude des principales clauses d'un contrat, de sa formation à sa cessation

Moyens pédagogiques : Intervention orale interactive et conseils opérationnels.

Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenante

Maître Cristina CORGAS, Avocate au barreau de Rennes et Maître de conférences à l'Université de Rennes 1.

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-eco.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2022 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.